



SUBVENTION FORFAITS IMAGINE R « Scolaire » et « Etudiant » Année scolaire 2025/2026 (non-boursiers)

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montry accorde une subvention de **115.00 €** pour la souscription ou le renouvellement de l'abonnement annuel des forfaits **IMAGINE R Scolaire et Etudiant pour les élèves non-boursiers dont les familles sont non imposables sur le revenu.** **Attention « l'impôt net – Total de l'impôt sur le revenu net » doit être inférieur à 61 €.**

VOUS ÊTES :

- Lycéen non boursier,
- apprenti ou en préapprentissage (sans contrat de travail),
ou
- étudiant âgé de moins de 26 ans,

Pour bénéficier de cette subvention, vous devez retirer un dossier au Centre Communal d'Action Sociale de Montry 2, rue Aristide Briand, ou le télécharger sur le site de la Mairie de Montry : www.mairie-montry.fr et le retourner complété, avec les justificatifs suivants :

- Le courrier de l'agence IMAGINE R confirmant la souscription, ou le renouvellement de l'abonnement du forfait pour l'année scolaire 2025/2026 mentionnant le montant payé.
- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024 de la famille.
- Pour les apprentis, l'attestation établie par l'employeur indiquant le montant du remboursement des frais de transport.
- Justificatif prouvant la résidence dans la commune depuis au moins un an.
- Livret de famille.
- Un relevé d'identité bancaire (« RIB »).

Dossier à déposer au C.C.A.S. plus tard le 15 novembre 2025